



Avis aux étudiants de 2^{ème} année des Mastères Professionnels

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants des mastères professionnels que les délais de dépôt des mémoires sont fixés pour la période **du 23 Mai 2022 au 05 juin 2022**

La procédure de dépôt sur la plateforme (lien : <https://ens-sup-stage.com/ihec/user/login>) passe par les étapes suivantes :

Etape1: Autorisation de dépôt délivrée par l'encadrant universitaire (sur plateforme)

Etape 2: Une fois l'étudiant a l'autorisation de dépôt de la part de son encadrant universitaire, il doit accéder à son compte sur la plateforme pour déposer son mémoire (format PDF) ainsi que les papiers nécessaires (les scanner et les déposer) :

- ✓ Attestation de stage (en version PDF)
- ✓ Fiche d'évaluation technique (à télécharger depuis la plateforme, la faire remplir par l'encadrant professionnel, et doit obligatoirement comporter sa signature et son cachet) (en version PDF)
- ✓ Le mémoire (en version PDF)
- ✓ تصريح بعدم الانتحال (à télécharger depuis la plateforme, le remplir par l'étudiant et le signer) (en version PDF)

Etape 3: Le jour de la soutenance ramener 4 copies du mémoire (une copie pour l'encadrant, une copie pour le président du jury, une copie pour le rapporteur et une copie à déposer à la scolarité). La page de garde est téléchargeable sur le site de l'IHEC.

- ✚ Il faut noter que pour des raisons de sécurité sanitaire, il est interdit d'inviter une personne étrangère à l'institut ; toutes les soutenances doivent être fermées.
- ✚ L'acceptation des mémoires ainsi que la désignation des jurys de soutenance passent par les commissions des différents mastères.

La Directrice des stages